

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-91\_2025DEL-DE



# Rapport d'orientation budgétaire 2026

---

Présenté en CM le 18/12/2025,  
Préalablement à la tenue du DOB 2026

# Introduction : le cadre légal



**Encadré par l'article 2312 du CGCT, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un outil d'aide aux débats d'orientations budgétaires.**

**Dans un contexte économique national très contraint depuis plusieurs années (issu de la Loi de Finances 2025, du projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026 et du projet de Loi de Finances 2026), le ROB présente les hypothèses retenues pour la construction du prochain budget.**

**Sa préparation s'inscrit dans une démarche de gestion financière rigoureuse et d'optimisation des ressources**

**Le ROB apporte également des informations sur les orientations RH et sur le niveau de nos principaux ratios financiers.**

**Le ROB détaille habituellement les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice à venir et les exercices suivants, ainsi que leurs moyens de financement. En raison des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la présentation du volet « investissements pluriannuels » sera volontairement limitée.**

# Introduction : le cadre légal

**Une obligation législative** (loi n° 92-125 du 6 février 1992 ATR)

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, **le maire présente** au conseil municipal, dans un délai de **deux mois précédant l'examen du budget, un rapport** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

**Le passage à la norme comptable M57 porte ce délai à 10 semaines** (article L.5217-10-4 du CGCT).



## Sur le fond, présentation :

- Des orientations budgétaires
- D'analyses rétrospectives
- Des engagements pluriannuels
- De la structure et la gestion de la dette

## Sur la forme :

- Au maximum 10 semaines avant le vote des budgets primitifs
- Donne lieu à un débat
- Pas de caractère décisionnel
- Le DOB doit être mis :
  - à la disposition du public sous 15 jours après son adoption
  - en ligne sur le site internet de la collectivité sous 1 mois

# Le rapport d'orientation budgétaire



## I. Le contexte national

- A. L'environnement macro-économique
  - Données essentielles
  - Situation financière des collectivités locales
- B. Les finances publiques locales
  - Principales mesures du PLF 2026

## II. Situation de la collectivité et orientations budgétaires

- A. Recettes de fonctionnement
- B. Dépenses de fonctionnement
- C. Synthèse et orientations - fonctionnement
- D. Dette
- E. Dépenses d'investissement
- F. Programmation et financement des investissements

## III. Budgets annexes

- A. Eau
- B. Assainissement
- C. Camping

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-91\_2025DEL-DE

S<sup>2</sup>LO

# Le rapport d'orientation budgétaire



## I. Le contexte national



# A. L'environnement macro-économique



## Les données essentielles :

- L'inflation globale est en net repli. Elle retomberait en moyenne annuelle à 2,3 % en 2024, puis à 1,0 % en 2025.
- Les prévisions de croissance sont réajustées à la baisse par la Banque de France à 1,0% en 2025 mais un raffermissement serait constaté en 2026 avec une hausse de 1,8%.
- L'incertitude sur la politique budgétaire en 2026 et les incertitudes subsistantes sur l'application de l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union européenne, en particulier pour certains droits de douane sectoriels (pharmacie, semi-conducteurs, agroalimentaire), incitent à une certaine prudence.
- Le chômage diminuerait légèrement en 2025 et 2026.
- À la fin du deuxième trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3 416,3 Md€, soit une augmentation de 111,1 Md€ en six mois. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 115,6 %.

En %	2022	2023	2024	Prévisions 2025 (15/09/2024)	Prévisions 2025 réévaluée	Prévisions 2026
Croissance du PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	0,7	1,1
Inflation	5,9	5,7	2,3	1,5	1,0	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière)	7,1	7,5	7,4	7,6	7,5	7,4

Projection de la Banque de France, 15/09/2025



# A. L'environnement macro-économique

## La situation financière des collectivités locales :

Près de 54 % de l'investissement public est porté par les collectivités.

Depuis 2014, les dépenses d'investissement des collectivités bénéficient d'une dynamique soutenue : + 37,6 %, soit un taux de croissance moyen de +3,24 % par an (contre +2,16 % pour les dépenses de fonctionnement).

Cette dynamique s'insère dans un cycle d'investissement étroitement lié au calendrier électoral communal : les dépenses d'investissement progressent au fur et à mesure du mandat avant de connaître une diminution lors de l'année électorale et en début de mandat suivant. Sur le périmètre des Administrations Publiques Locales (APUL), le cumul d'investissements du cycle électoral 2020-2025 serait supérieur à celui des 4 cycles précédents, en particulier du dernier cycle (2014-2019), dans l'hypothèse d'une stabilisation ou croissance de l'investissement en 2025. À l'échelon communal, les dépenses d'investissement augmentent ainsi de manière plus marquée en 2024 (+9,5 %) qu'en 2018 (+5,9 %), année équivalente du cycle électoral précédent.

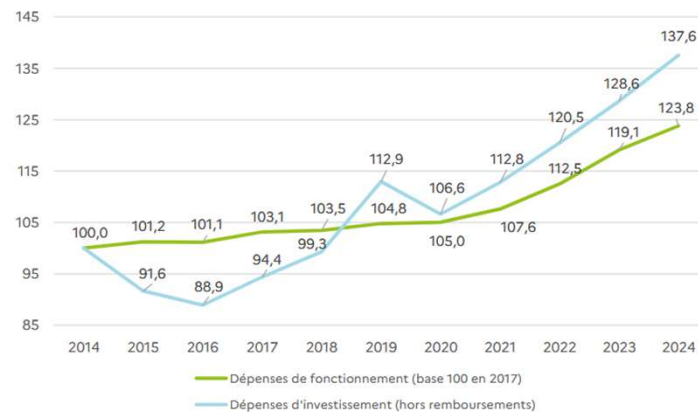


Figure 7 : Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (base 100 en 2014)  
 Source : OFGL, Les finances des collectivités locales, Budgets principaux (euros courants), 2025

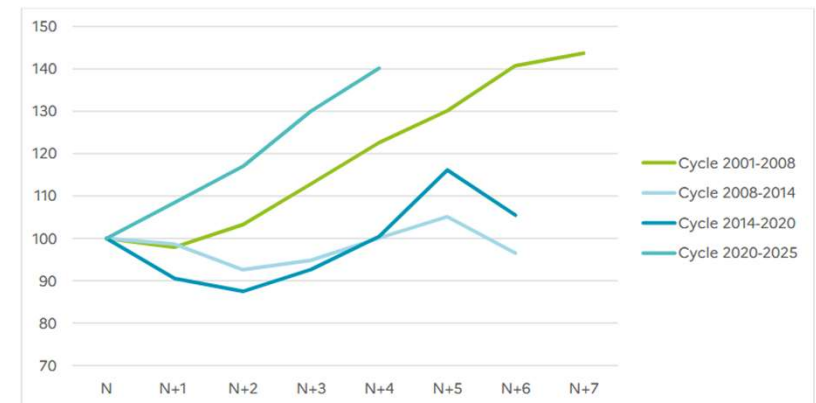


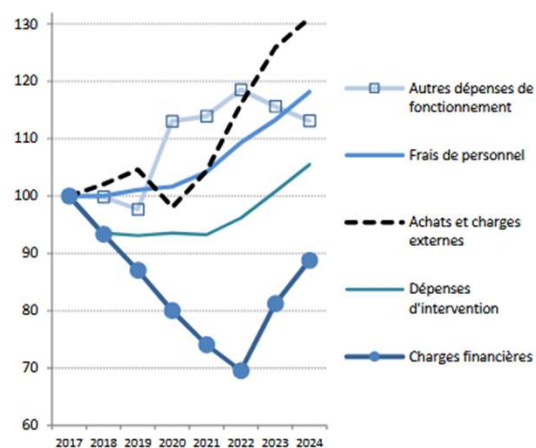
Figure 8 : Évolution des dépenses d'investissement des APUL en fonction du cycle électoral communal (base 100 l'année de l'élection)  
 Source : INSEE, Comptes nationaux - base 2020 (euros courants)

# A. L'environnement macro-économique

## LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

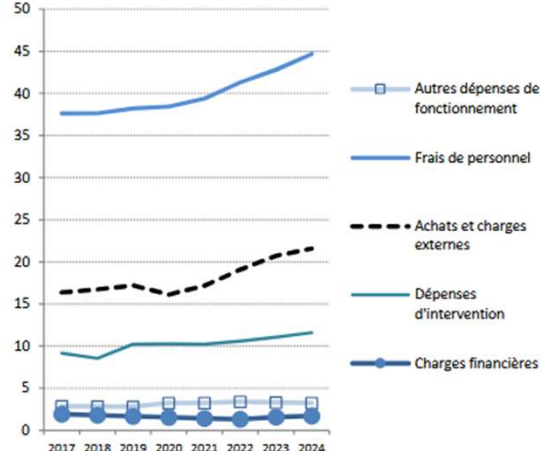
a - Évolution depuis 2017 (à champ constant)

indice 100 en 2017



b - En Milliards d'euros (à champ courant)

Md€



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une décélération de l'accroissement annuel depuis 2020 (+ 4,2 % en 2024 après + 5,0 % en 2023 et +5,9 % en 2022).

Les frais de personnel continuent de progresser (+ 4,3 % après + 3,6 % en 2023).

Les achats et charges externes s'accroissent de +4,1 % soit moitié moins qu'en 2023 (+8,5 %) et 2022 (+11,1 %).

Le poste «énergie» n'augmente plus que de +5,3 % au lieu de +25 % en 2023 et +30 % en 2022 dans un contexte de ralentissement de l'inflation. En revanche, les primes d'assurances réglées accentuent leur dynamisme (+19,9% après +11,4%) pour un total de 729M€. Du côté des charges financières, la forte croissance des deux dernières années replace leur niveau (1,7 Md€) au-dessus de celui de 2019.

Les dépenses d'intervention (contributions à d'autres organismes, associations, ménages, entreprises) continuent de s'accroître de +4,7 % comme en 2023. Les autres dépenses de fonctionnement augmentent légèrement avec une croissance de +1,5 %.





## B. Les finances publiques locales

### Le projet de loi de finances (PLF) 2026 Principales mesures concernant le secteur public local



Le PLF 2026 a été soumis au Parlement le 14/10/2025 et est encore en cours de débat.

Le Gouvernement anticipe un déficit public représentant 5,4 % du PIB en 2025 et de 4,7 % du PIB en 2026. L'objectif est de ramener le déficit sous les 3,0 % du PIB d'ici 2029.

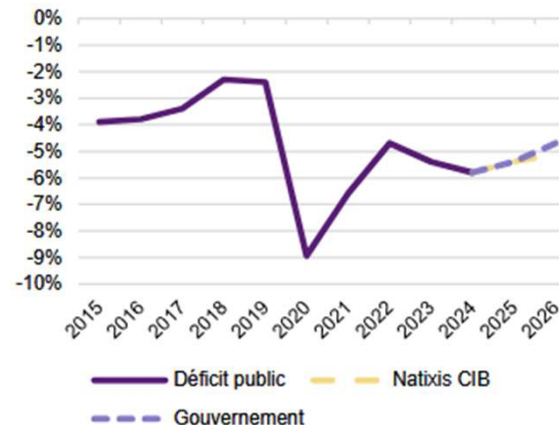
L'exécutif prévoit 17 milliards d'euros de réduction des dépenses. L'effort repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente 2/3 de l'effort total.

Prévisions du gouvernement, déficit par secteur en % du PIB :

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
<b>Solde public</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,7</b>

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Prévisions du gouvernement, déficit par secteur en % du PIB :



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

## B. Les finances publiques locales

### Le projet de loi de finances (PLF) 2026 Principales mesures concernant le secteur public local



#### La DGF :

- L'enveloppe de la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,5 milliards d'€), ce qui induirait une baisse compte-tenu de sa non-indexation sur l'inflation.
- Les majorations 2025 seraient reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions € des dotations de péréquation des communes :
  - 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;
  - 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) ;
  - 90 millions € de dotation d'intercommunalité,
- La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se ferait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026.



#### La DGF des communes comprend :

- La dotation forfaitaire
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ( DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

- Rétablissement d'une DGF (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des Régions, de même nature que celle versée au bloc communal et aux Départements

## B. Les finances publiques locales

### Le projet de loi de finances (PLF) 2026 Principales mesures concernant le secteur public local



#### **Ajustement du DILICO\* (la commune n'est pas concernée pour l'heure) :**

La LFI 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard € afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis Reversées à hauteur de 90 % par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028). Les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le FPIC\*\* pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des DMTO\*\*\* pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 ajuste les modalités du fonds de réserve (DILICO 2) :

- Les prélèvements sont doublés, passant de 1 milliard à 2 milliards €
- Le nombre d'intercommunalités concernées passe de 141 en 2025 à 507 en 2026 et la contribution moyenne passerait de 1,6% à 1,8% des recettes de fonctionnement
- les reversements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- Les communes contribueront à hauteur de 720 millions €

\* DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

\*\* FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

\*\*\* DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

## B. Les finances publiques locales

### Le projet de loi de finances (PLF) 2026 Principales mesures concernant le secteur public local



#### Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.  
Cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).
- Décaler d'1 an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante. Impact important dans le montage budgétaire et la gestion de la trésorerie 2026
- Ne plus exiger la reconnaissance par décret, pour que les collectivités ayant fait l'objet d'une constatation de catastrophe naturelle puissent bénéficier du FCTVA l'année de la dépense, et ce afin de faciliter les réparations.

## B. Les finances publiques locales

### Le projet de loi de finances (PLF) 2026 Principales mesures concernant le secteur public local



#### Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) :

Mesure de simplification des dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités pour regrouper dans un fonds unique 3 anciennes dotations d'investissement :

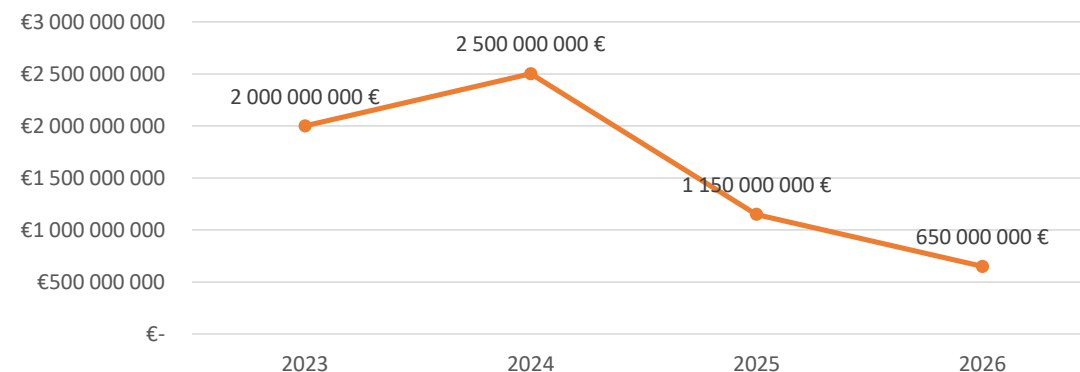
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, soit – 200 millions € par rapport à 2025.

#### Nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023 :

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou « fonds Vert », soit doté de 650 millions € en 2026 (- 500 millions € par rapport à 2025).

Evolution des crédits du fonds vert



## B. Les finances publiques locales

### Autres textes

### Principales mesures concernant le secteur public local



#### Révision des valeurs locatives :

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2027.

Celles des locaux d'habitation commencent par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m<sup>2</sup> en fonction du secteur géographique. Sur cette base, un rapport listant les impacts de la révision sera publié avant le 01/09/2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 01/01/2028.

#### Autre texte impactant les collectivités locales :

Le décret du 30/01/2025 relatif au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL prévoit la hausse de 3% par an sur 4 ans du taux de cotisation d'assurance vieillesse. Celui-ci est porté à :

- 34,65 % à partir du 01/01/2025
- 37,65 % en 2026 (coût évalué à 1,4 Md€ pour les employeurs territoriaux)
- 40,65 % en 2027
- 43,65 % en 2028

## II. Situation de la collectivité et orientations budgétaires

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Dépenses de fonctionnement
- C. Synthèse et orientations – fonctionnement
- D. Dette
- E. Dépenses d'investissement
- F. Programmation et financement des investissements





## A. Les recettes de fonctionnement par chapitres

### Suivi des recettes réelles de fonctionnement (€)

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Projection CFU 2025	Var 2024/2025 estimée
<b>Atténuations de charges (013)</b>	83 564,78	40 184,82	4 590,32	41 285,04	78 607,75	+90,40%
<b>Produits des services (70)</b>	434 107,35	491 233,00	530 238,43	521 395,95	632 309,11	-1,27%
<b>Impôts et taxes (73)</b>	475 544,35	481 806,35	580 866,47	559 985,95	549 405,35	-2,35%
<b>Fiscalité locale (731)</b>	2 175 111,61	2 265 747,03	2 723 780,37	2 798 796,73	2 801 848,00	-0,18%
<b>Dotations et participations (74)</b>	1 348 028,54	1 510 175,55	1 636 067,48	1 546 448,84	1 548 550,58	+0,14%
<b>Produits exceptionnels, cessions et autres (75+77)</b>	49 714,44	63 635,42	253 335,50	104 252,77	726 432,29 €	+596,80%
<b>Total RRF</b>	<b>4 566 071,07</b>	<b>4 852 782,17</b>	<b>5 728 878,57</b>	<b>5 572 165,28</b>	<b>6 209 035,64</b>	<b>+11,43%</b>

**Les recettes restent dynamiques en 2025** malgré la disparition du filet de sécurité en lien avec la baisse des coûts de l'énergie :

- une cession de terrain est prévue en fin d'année (77-2025DEL) dans le cadre de la concession d'aménagement multisites 378 000 € = participation à reverser à lq SEMDO
- Encaissements importants de remboursements en lien avec des arrêts maladies

### Prévisions 2026

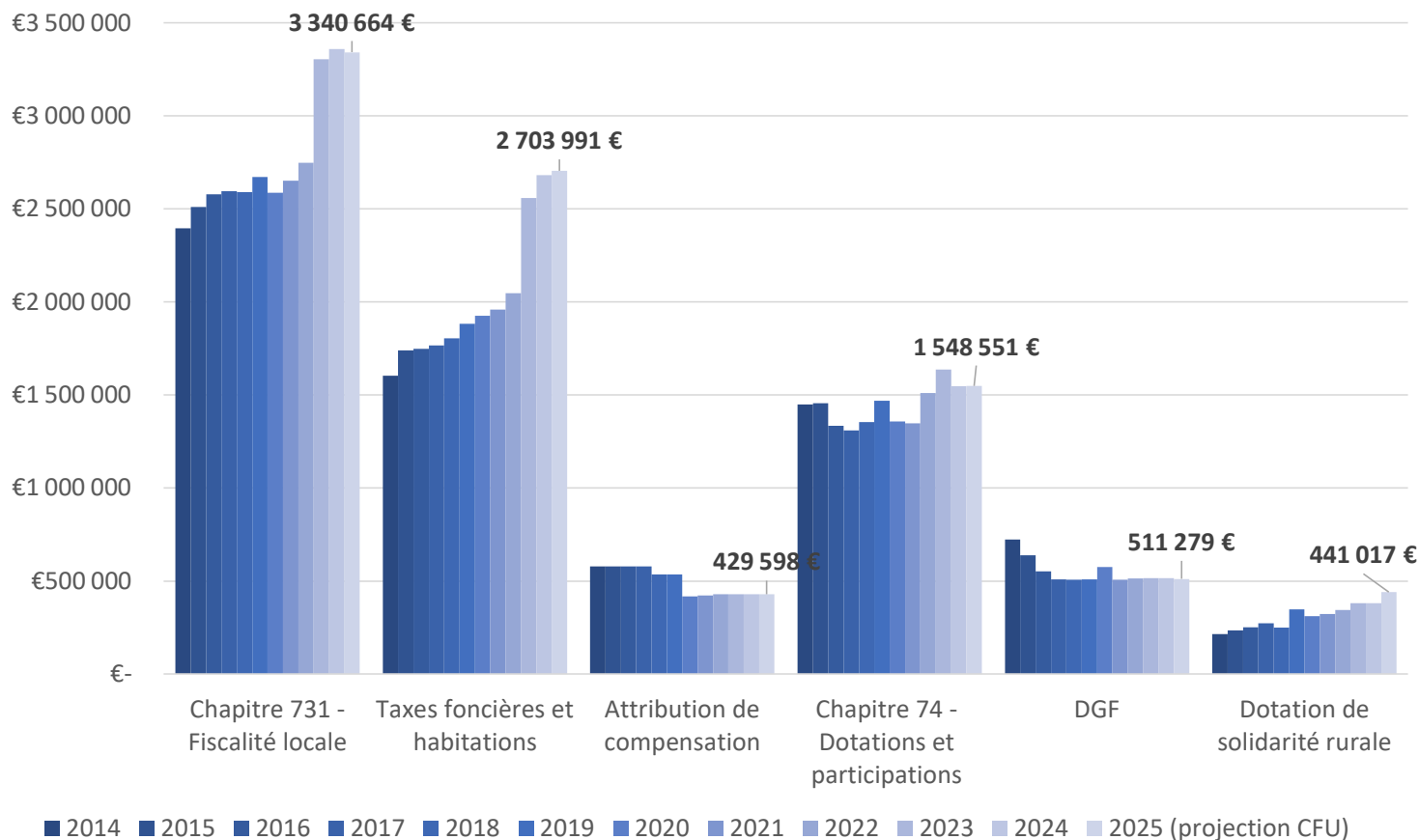
Suppression du FCTVA sur les dépenses d'entretien :

- 23 697,88 € encaissés en 2025
- En moyenne 13 483,86 € /an sur les 5 derniers exercices



# A. Les recettes de fonctionnement – zoom sur la fiscalité

Les principales recettes depuis 2014 en €



## Les principales recettes depuis 2014

- Des bases foncières dynamiques
- Des dotations et participations en légère hausse en lien avec la DSR

## A. Les dépenses de fonctionnement par chapitres



Suivi des dépenses réelles de fonctionnement (€)							
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	% total DRF 2024	Projection CFU 2025	Var 2024/2025 estimée
<b>Charges à caractère général (011)</b>	1 142 122,61	1 616 869,82	1 668 492,64	1 433 750,16	32,00%	1 707 019,38	19,06%
<b>Dépenses de personnel (012)</b>	2 351 523,90	2 431 203,36	2 457 420,27	2 638 384,01	58,89%	2 655 557,01	0,65%
<b>Atténuation de charges (014)</b>	2 963,00	2 923,00	5 077,00	4 832,00	0,11%	13 738,00	184,31%
<b>Charges de gestion courante (65)</b>	312 653,57	382 781,62	362 544,02	392 348,28	8,76%	380 000,00	-3,15%
<b>Charges financières (66)</b>	14 453,21	8 774,82	6 736,41	3 456,38	0,08%	2 109,58	-38,97%
<b>Charges spécifiques (67)</b>	0,00	1 970,61	4 214,63	2 130,56	0,05%	7 500,00	252,02%
<b>Dotations aux provisions (68)</b>	0,00	6 493,93	0,00	5 649,73	0,13%	1 121,46	-80,15%
<b>Total DRF</b>	<b>3 823 716,29</b>	<b>4 451 017,16</b>	<b>2 835 992,33</b>	<b>4 480 551,12</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 767 045,43</b>	<b>6,39%</b>



## B. Des dépenses de fonctionnement en hausse

### Quelques points saillants des dépenses communales en 2025

#### **011, évolution de quelques imputations :**

- Les dépenses d'énergie s'élevaient au CA 2023 à 604 821 € 2023, 331 651 € en 2024 et atteignent 299 094 € au 04/12/2025.  
⇒ tendance à la stabilisation des coûts de l'énergie. De nouveaux contrats négociés via Approlys entrent en vigueur au 01/01/2026
- Hausse du montant des dépenses d'eau : 51 542 € au 04/12/2025 contre 43 436 € en 2024
- Hausse du montant des réparations de véhicules : 35 892 € au 04/12/2025 contre 29 680 € en 2024
- Hausse du montant des primes d'assurances : 30 154,30 € en 2025 (soit + 8,34% entre 2024/2025, après 18,26% d'augmentation entre 2023/2024)

#### **012, des charges de personnel très contenues :**

- +0,65% d'évolution estimée entre le CA 2024 et 2025

#### **042, incidence de l'instauration du *prorata temporis* sur les dotations aux amortissements :**

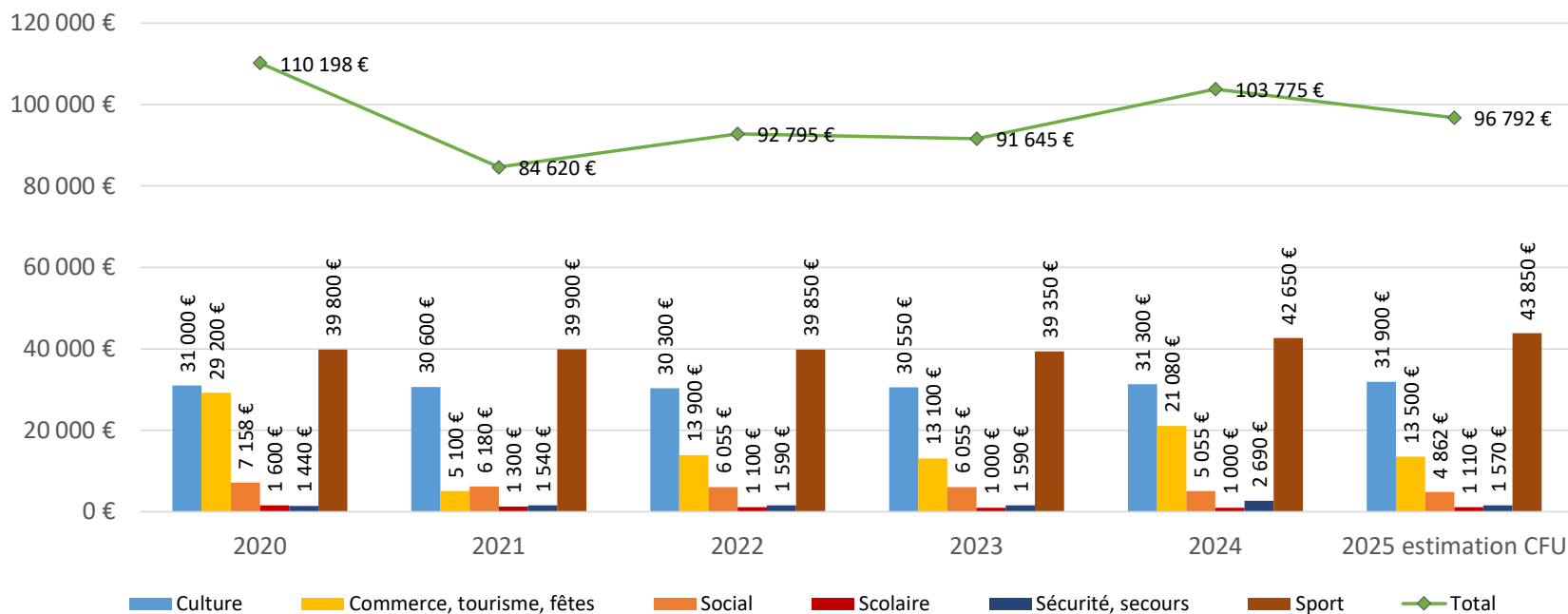
- 732 403 € en 2023 puis 768 940 € en 2024, 644 831 € au 04/12/2025 grevant la capacité d'autofinancement (C.A.F.).



## B. Les dépenses de fonctionnement – les subventions versées



Evolution des subventions versées aux associations (par domaine)



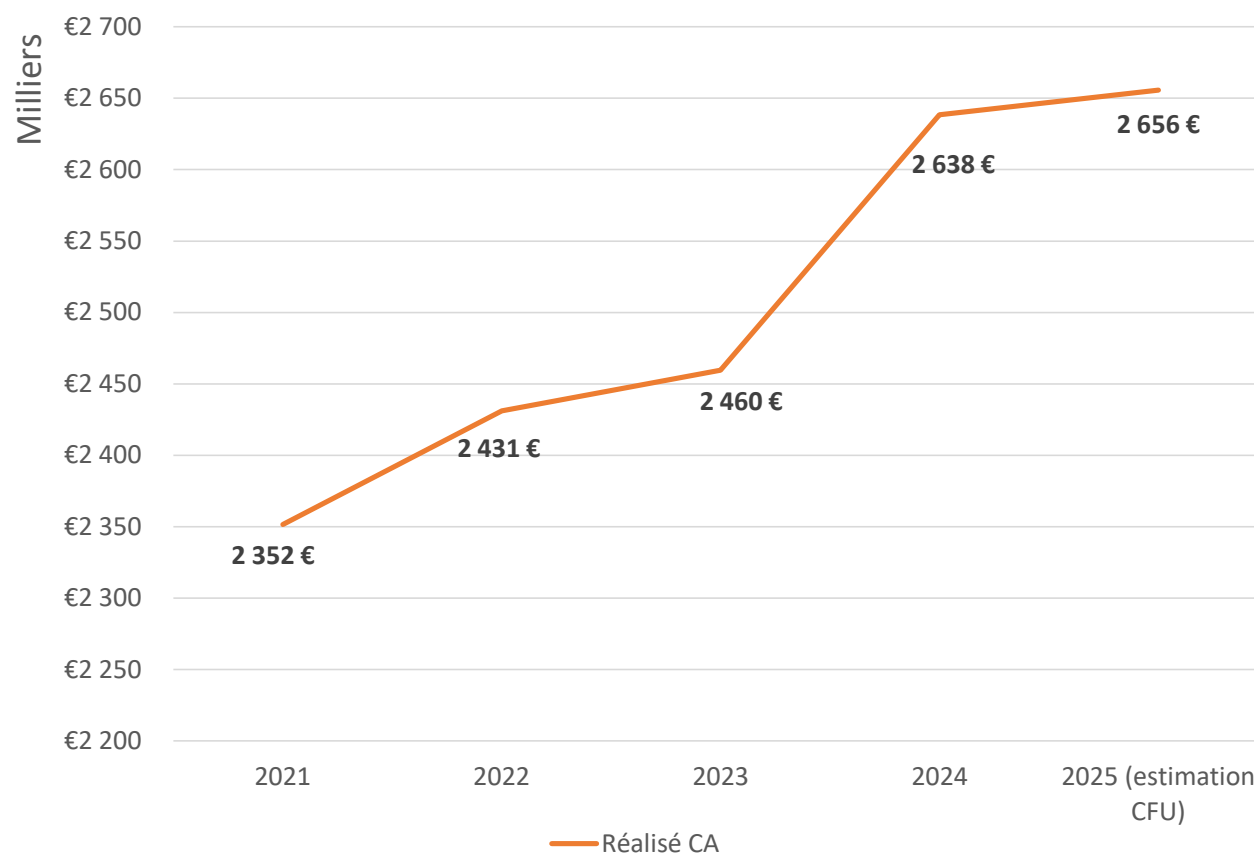
2024 : opération UCIA 6 580 € + coussinets de l'amitié 1 100€

2025 : opération « Rénovent ta façade » : 1 dossier = 1 500 €

**Objectif constant : soutenir le tissu associatif, dans la mesure des moyens de la commune**

## B. Les dépenses de fonctionnement – la masse salariale

L'évolution de la masse salariale



### Des charges de personnel très contenues en 2025

La rigueur dans la gestion de la masse salariale a permis de contenir la hausse de la masse salariale.

Crédits 2025 = 2 664 000,01 €

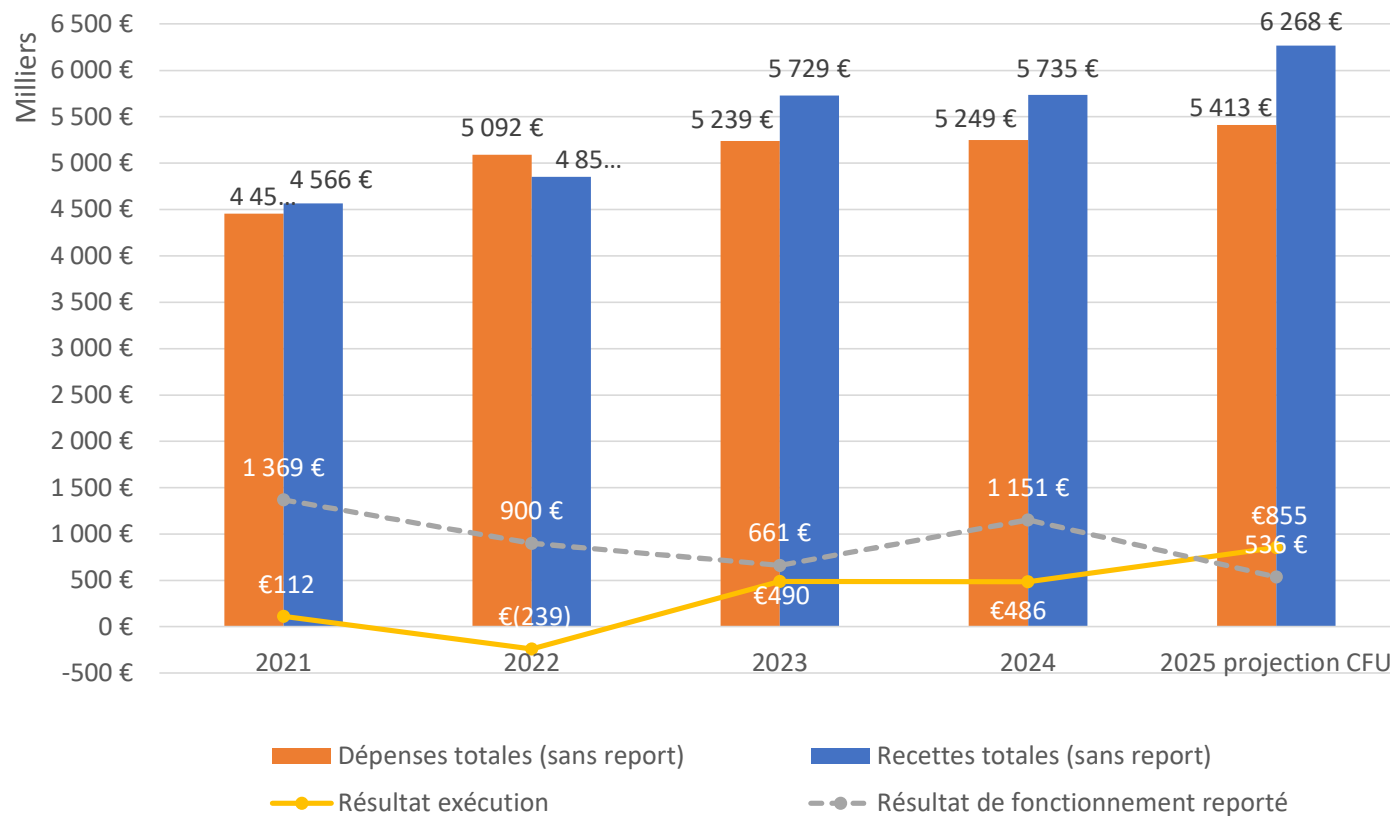
Réalisé au 10/12/2025 = 2 655 557,01 €  
(évolution estimée 2024/2025 : +0,65%)

*La dernière augmentation du point d'indice date de juillet 2023.*

## C. Synthèse – section de fonctionnement 2025



Evolution des dépenses et recettes totales de fonctionnement (R+O)



- Dépenses liquidées au 04/12/2025 = 5 121 341,62 €
- Une hausse des dépenses de fonctionnement contenue (3,1%) à rapprocher d'une hausse des recettes attendue (9,3%)
- Les recettes sont gonflées par la vente d'un terrain à la SEMDO signée le 03/12 (378K€). La prévision budgétaire est faite en investissement. Une participation identique sera réglée au chapitre 27.

## C. Synthèse et orientations - fiscalité

TAXES LOCALES	2022	2023	2024	2025	2026 (projet)
<b>Taxe d'habitation sur résidence secondaire</b>	14,68 %	17,00 %	17,00%	17,00%	17,00%
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>44,38 %</b>	<b>52,00 %</b>	<b>52,00 %</b>	<b>52,00 %</b>	<b>52,00 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	57,17 %	66,99 %	66,99 %	66,99 %	66,99 %



L'équilibre retrouvé du budget permet de stabiliser l'imposition tout en maintenant les possibilités d'autofinancement des projets d'investissement ⇒ pas d'augmentation de la pression fiscale.

## C. Synthèse et orientations 2026 – section de fonctionnement



### 011-charges à caractère général

- Relative stabilisation des dépenses d'énergie grâce aux nouveaux marchés Approly, évolution NC pour le moment
- Hausse des contrats d'assurances à prévoir, incidence NC pour le moment
- L'accent sera mis sur la publication d'Avis d'Appels Publics à la Concurrence et la mise en concurrence systématique des entreprises



### Sur le personnel

Maintien d'une gestion rigoureuse, avec un taux prévisionnel d'évolution de 2,55% détaillé ci-après.

Crédits prévisionnels 2026 = 2 731 965 €

**Sur les autres postes de fonctionnement, les charges demeureront stables, il sera tenu compte d'une inflation de 1,8% en particulier pour le chapitre 011**

## B. Projections sur la masse salariale 2026

### Comparaison effectifs 2025/2026 :

- 61 titulaires dont 4 en disponibilité, 1 AT, 2 CLM dont 1 qui devrait s'arrêter au 31/12/2025
- 12 Contractuels sur la fin 2025, 20 postes contractuels seront ouverts en 2026
- 3 temps partiels thérapeutiques ont impacté l'activité des services en 2025, 2 se poursuivent en 2026
- 2 congés maternités TC en 2025, 1 connu en 2026
- 2 départs en retraite prévus en juillet 2026, à remplacer TC
- Mise à disposition de l'agent CCAS au bénéfice de la commune (20% TC), transfert de charges depuis le 01/07/2026

### Projections 2026 :

- Maintien des remplacements de plusieurs agents absents sur de la longue durée ou de la longue maladie
- Maintien du point d'indice à 4,92 €
- Hausse cotisation vieillesse CNRACL de 3 % au 01/01/2026 (charges patronales)
- Prolongation de l'assurance du personnel jusqu'à fin 2026, évolution tarifaire non connue (CDG45)





## D. La dette consolidée et capacité d'épargne

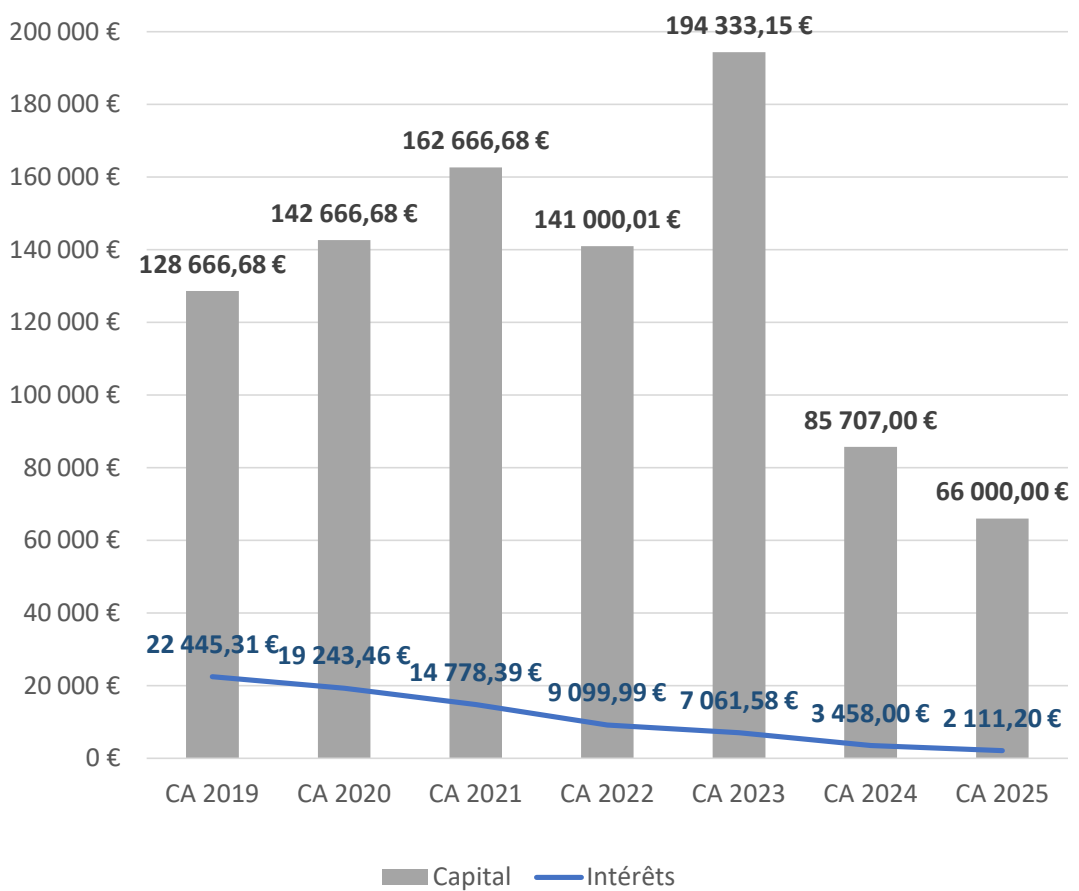
Budget	Désignation	Date obtention	Taux	Capital emprunté	Capital restant dû	Intérêts restants dus	Dernière annuité
COMMUNE DE JARGEAU	BATIMENT PERISCOLAIRE MADELEINE	24/12/2018	1,04%	560 000,00	168 000,00	2 839,20	2028
COMMUNE DE JARGEAU	BATIMENT PERISCOLAIRE MADELEINE	31/01/2018	0%	90 000,00	40 000,00	0	2029
SERVICE ASSAINISSEMENT	CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION	07/06/2013	3,39%	1 170 000,00	214 500,00	11 054,20	2028
CAMPING	REHABILITATION DU BLOC SANITAIRE	20/05/2022	1,15%	450 000,00	387 000,00	48 399,30	2047
<b>TOTAL :</b>						<b>809 500,00 €</b>	<b>62 292,70 €</b>

**Perspectives 2026 : nouvel emprunt de 37 100 € à taux 0% accordé par la CAF pour la réhabilitation du bâtiment Clair Soleil, en complément d'une subvention du même montant. Une fois les résultats au 31/12/2025 intégrés dans le cadre du budget supplémentaire, sera jugée l'opportunité de contracter de nouveaux emprunts.**



# D. La dette consolidée et capacité d'épargne

Remboursement annuel des emprunts (principal)



## Quelques indicateurs :

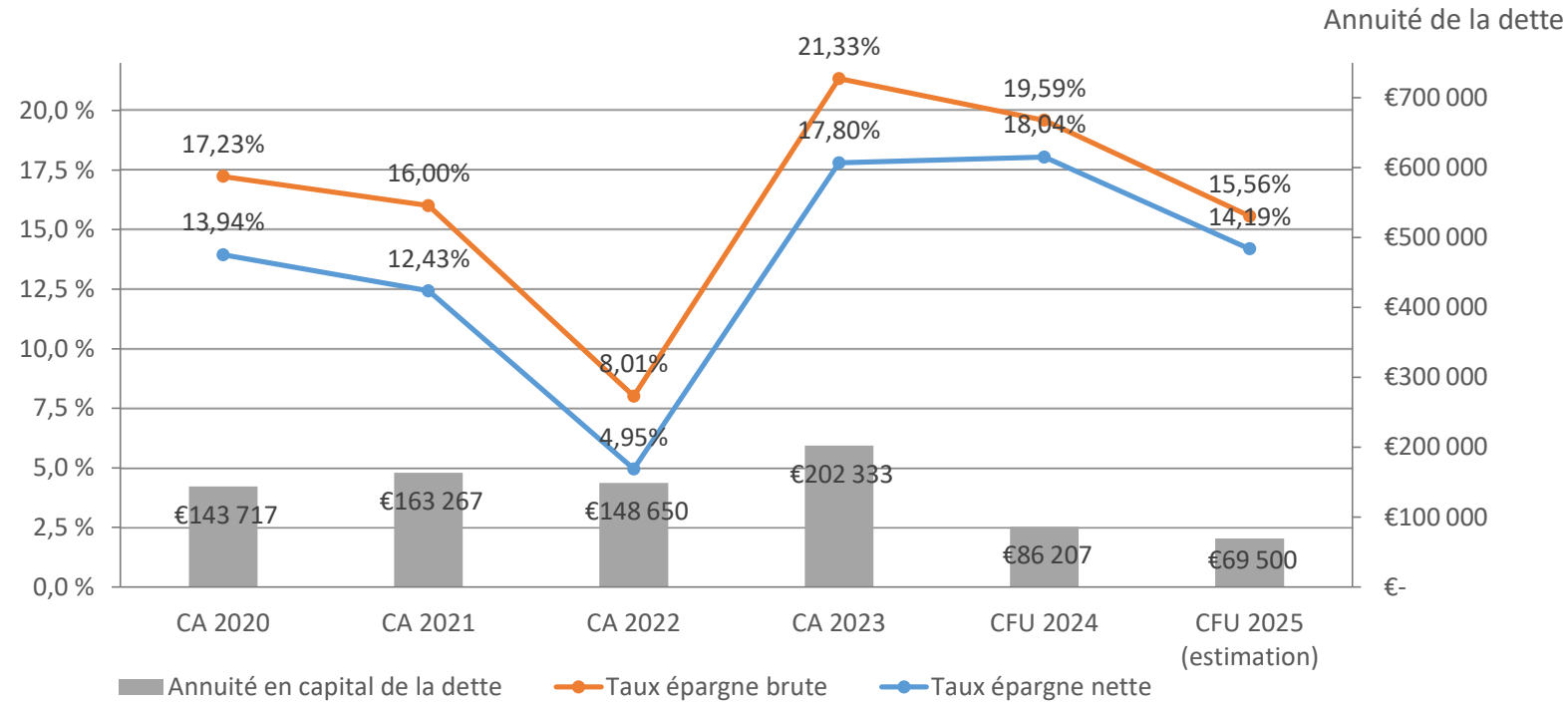
- Au 31/12/2024, l'encours total de la dette par habitant est estimé à 58 € (moyenne de la strate = 703 €)
- Au 31/12/2024, l'annuité de la dette est estimée à 19 € par habitant (moyenne de la strate = 94 €)

Source : comptes individuels des collectivités sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



# D. La dette consolidée et capacité d'épargne

Taux d'épargne



Epargne brute = différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

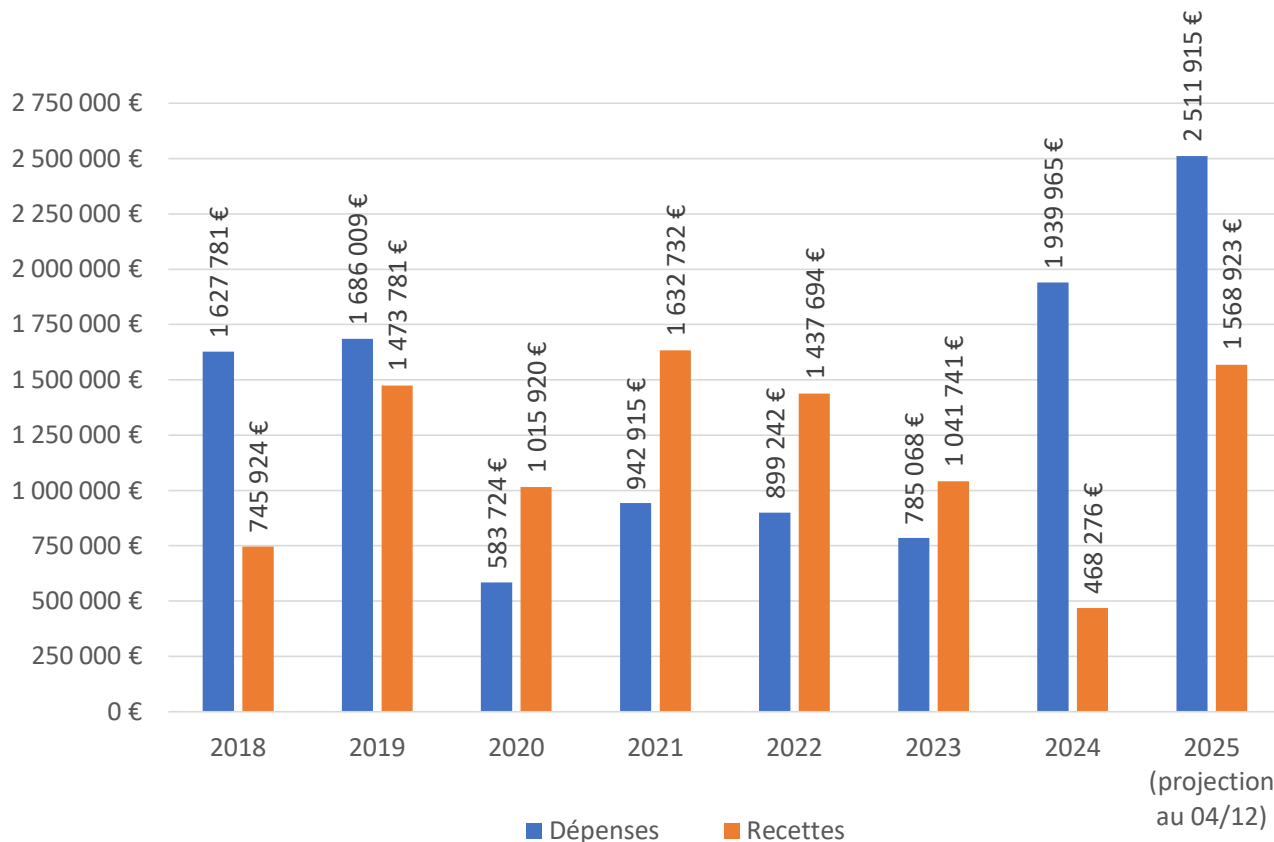
Epargne nette = épargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité.  
 Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement



# E. Des dépenses d'investissement conséquentes en 2024/2025



Evolutions des recettes et dépenses d'investissement



Les projets d'investissement, nombreux en 2024, ont été poursuivis en 2025. Au 04/12/2025, le montant décaissé en dépenses réelles est de 2 511 915 € (dont participation SEMDO).

Au 04/12/2025, le montant encaissé en recettes réelles est de 1 568 922 € (dont titre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 1 100 000 €).

Les recettes d'ordre représentent 646 331 € à cette date.

**Le solde d'exécution reporté au BS 2025 au 001 était de + 881 135,56 € (recettes)**

## E. Mémo des investissements 2025 les plus importants (€)

Désignation de la dépense	Liquidé TTC au 04/12/ 2025
Grande rue phase 2 - aménagement de surface	658 231,78 €
Aménagement place du Grand Cloître (éclairage, bornes escamotables, fontaine)	207 157,15 €
Installation vidéoprotection	156 160,75 €
Défense incendie hameaux : maillage Pauriches / Tisonnière	139 160,52 €
Travaux Clair Soleil - sanitaires	126 478,80 €
Requalification bibliothèque en maison médicale – curage + MO + études	119 905,14 €
Concession d'aménagement multisite – exercice 2025	104 930,40 €
Concession d'aménagement multisite – participation suite vente terrain	378 000,00 €
Gite du cordon	61 016,45 €
Aménagement carrefour du Talus	53 905,62 €
<b>Total principaux investissements (liste non exhaustive)</b>	<b>2 004 946,61 €</b>

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-91\_2025DEL-DE



## F. Investissements pluriannuels (AP-CP)



Engagements	Désignation	Montant engagé	Montant dégagé	Montant prévu
Concession multi-sites (CAM2024)	2024	60 000,00 €	60 000,00 €	
	2025	104 930,40 €	104 930,40 €	
	2026	104 930,40 €		104 930,40 €
	2027	104 930,40 €		104 930,40 €
	2028	104 930,40 €		104 930,40 €
	2029	104 930,40 €		104 930,40 €
	2030	44 928,00 €		44 928,00 €
	Total		629 580,00 €	164 930,00 €

## F. Programmation des investissements 2026 : un exercice de continuité & recherche de financements continue



Projet	Estimation HT	Subventions demandées	
		Validé	Autres demandes
Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en maison médicale	811 071 € HT (hors MO, études et diagnostics)	- CCL, fonds de concours : 130 000 €	Demandé : - DETR 2026 : 281 787 € - DEP 45 : 142 099 € - Région : 116 017 €
Réhabilitation du 20 Grande Rue en local commercial + 2 logements	435 540,27 € (hors MO, études et diagnostics)	-	Non validé : - DETR 2025 : 32 324 €
Travaux d'isolation par l'extérieur et d'aménagement du bâtiment principal de Clair Soleil	150 000 € HT (hors MO)	- CAF45, 37 100 € subvention - CAF45, 37 100 € prêt taux 0% - DEP45 : 27 000 €	
Aménagement centre-ville (dépenses 2023-2025)	1 115 214,75 € HT	Validé fin 2025 (crédits non inscrits en 2025, à inscrire en RI 2026) : - Région : 394 300 €	

*Un dossier de subvention DETR 2026 a également été déposé pour la réhabilitation de la halle couverte.  
Dans le cas où elle serait accordée, l'opération démarrerait dans un délai de 2 ans  
(demande DETR 304 683 € + Région 60 937 € + DEP45 121 873,20 €)*

## F. Programmation des investissements – autres enveloppes



**En raison des échéances électorales, seul un volet limité de nouvelles dépenses d'investissement sera inscrit précisément au budget primitif :**

- école de Musique : travaux urgents à prévoir. Ces travaux auront sans doute des conséquences sur la section de fonctionnement : est envisagée la location de préfabriqués pour permettre le maintien des cours sur site pendant les travaux = en attente de chiffrage
- Enveloppe nécessaire à l'activité des services : l'achat d'au moins un véhicule est nécessaire au niveau des ST, est étudiée également l'option d'acheter une nouvelle balayeuse ou de recourir à un contrat de location/entretien supporté par la section de fonctionnement) = en attente de chiffrage
- Enveloppe visant à maintenir l'état ou prolonger la durée de vie des équipements : chaudière de la Chanterie (26 000 € TTC) par exemple
- Enveloppe aménagement routier/sécurité comme chaque année : environ 50 000 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251218-91\_2025DEL-DE



# Le débat d'orientation budgétaire



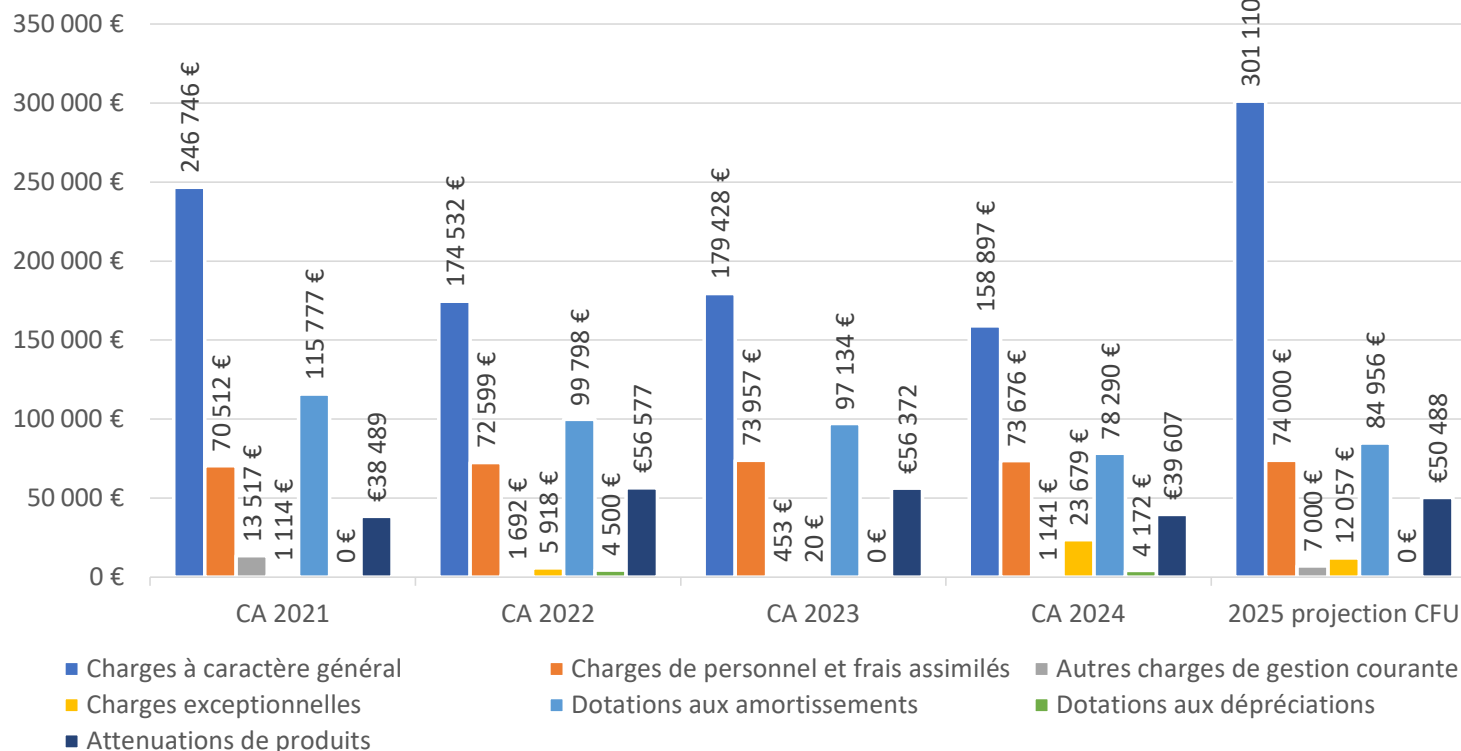
## III. Les budgets annexes



# A1. Eau - évolution de la section de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement

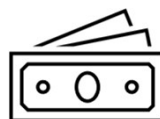


## Deux éléments marquants :

- Les dépenses d'achat d'eau, après avoir connu une baisse significative en 2024, repartent à la hausse en 2025 : + 15 808,54 €.

2025 = 114 114,21 €  
 2024 = 98 305,67 €  
 2023 = 112 451,89 €  
 2022 = 133 830,72 €  
 2021 = 190 543,90 €

- Les dépenses de réparation des réseaux liées à des fuites ont triplé entre 2024 et 2025



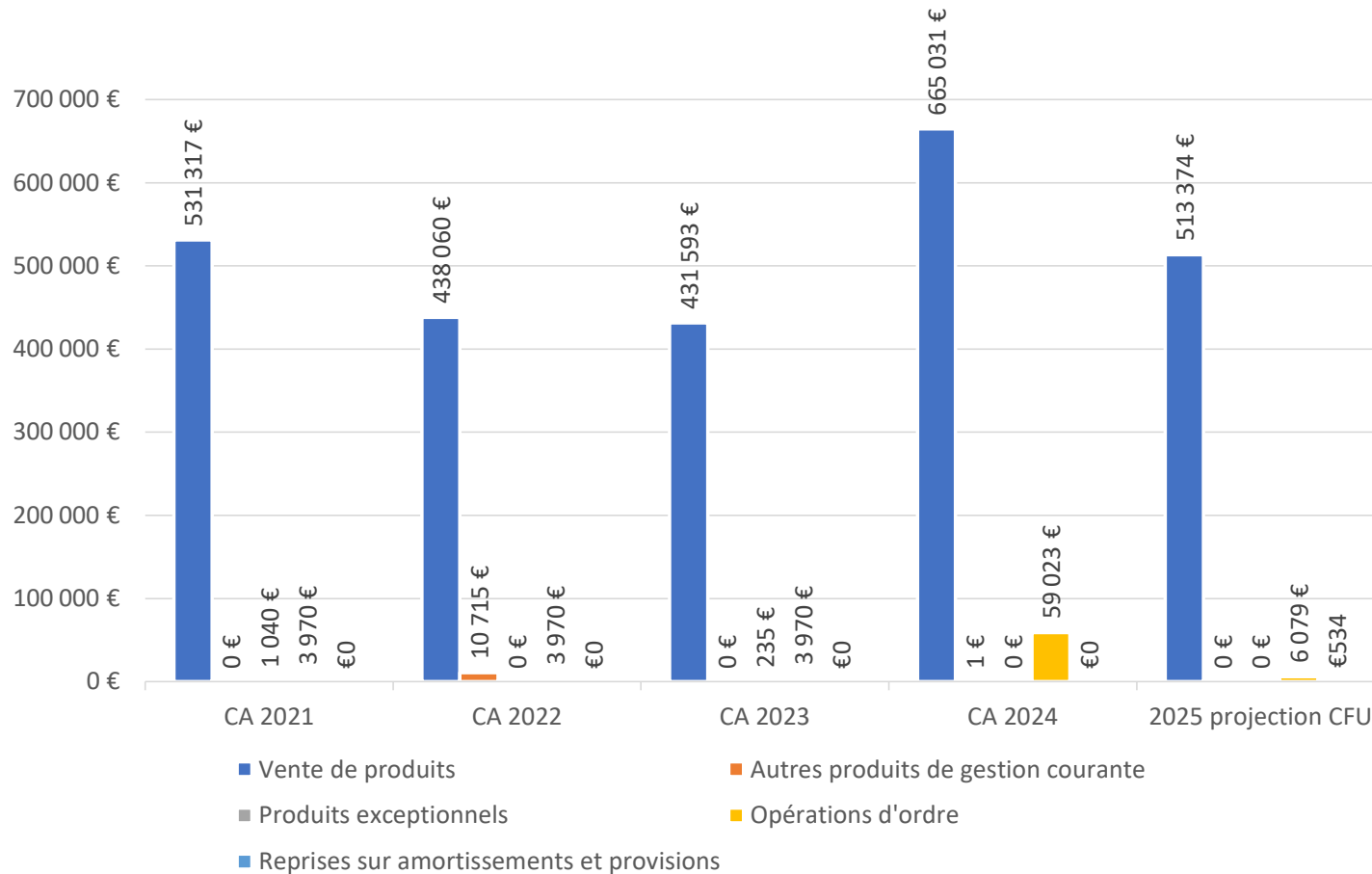
Des consultations des entreprises seront lancées en 2026 pour :

- encadrer les dépenses liées au maintien en état des réseaux
- astreintes de week-end

# A1. Eau - évolution de la section de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



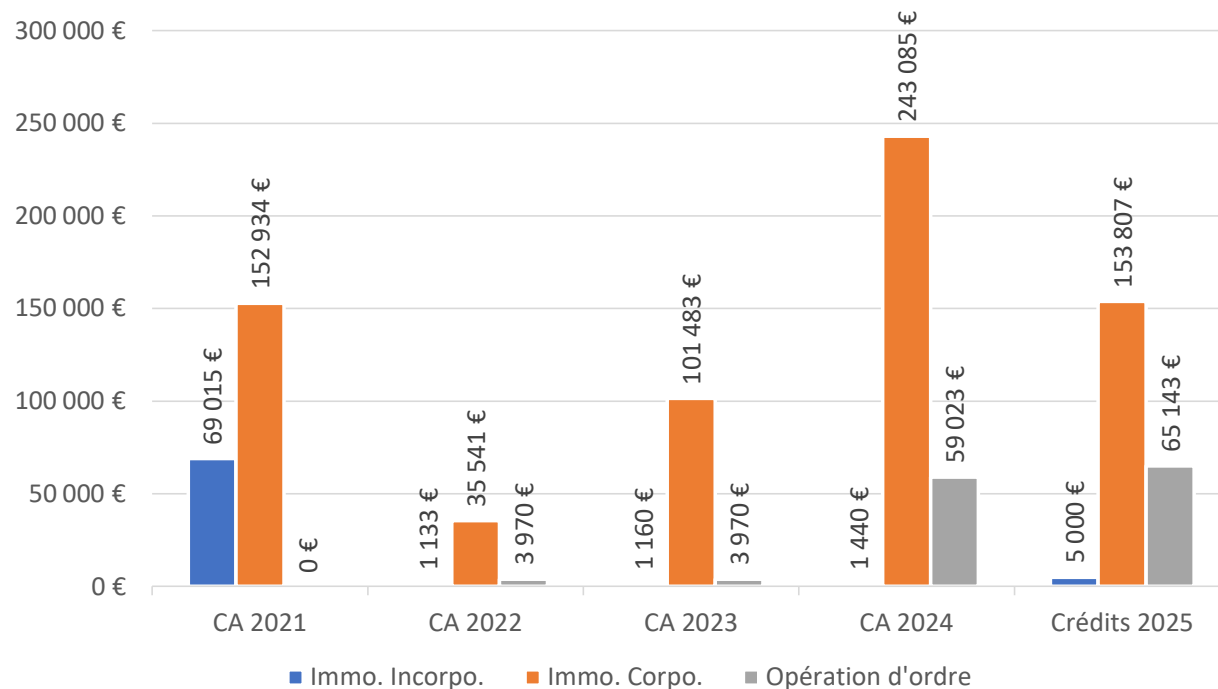
## Trois éléments marquants :

- Le niveau de recettes diminue en 2025, après un pic en 2024 dû à un important travail de mise à jour des bases de données.
- Mise en place de la mensualisation en début d'exercice = environ 420 abonnés
- Evolution des redevances à reverser à l'Agence de l'Eau en début d'année

## A2. Eau - évolution de la section d'investissement

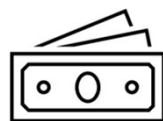


Evolution des dépenses d'investissement



### Des investissements en forte hausse en 2024/2025 :

- En 2024, la principale dépense d'investissement est le lot « VRD » de la Grande rue à 155K€ HT
- En 2025, le niveau de dépenses reste important (VRD rues adjacentes 65K€ HT, remises à neuf de branchements 127K€ HT, création branchement maison médicale 7K€ HT)

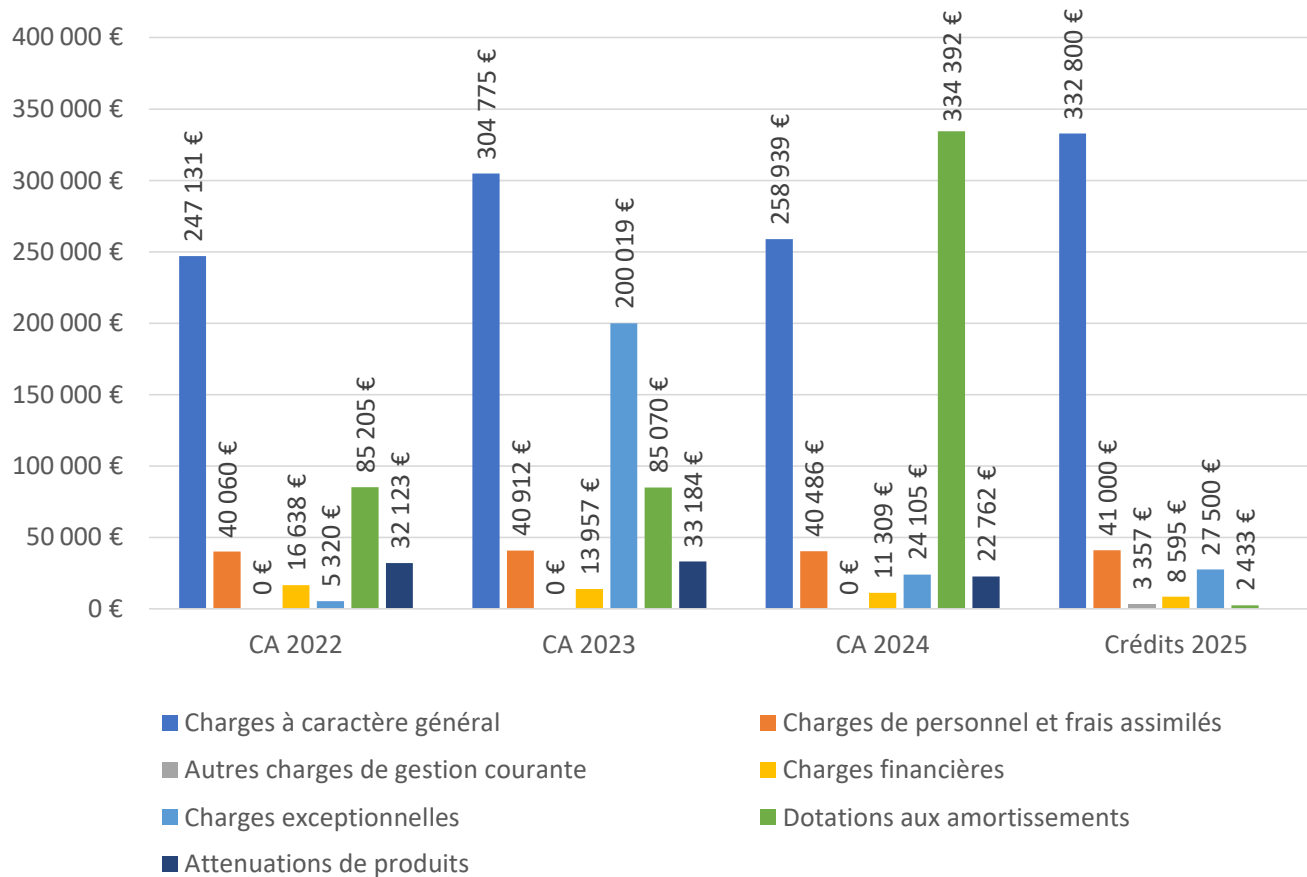


Les investissements 2026 concernent en premier lieu la poursuite de la rénovation du réseau d'eau communal et la recherche de fuites

# B1. Assainissement - évolution de la section de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement



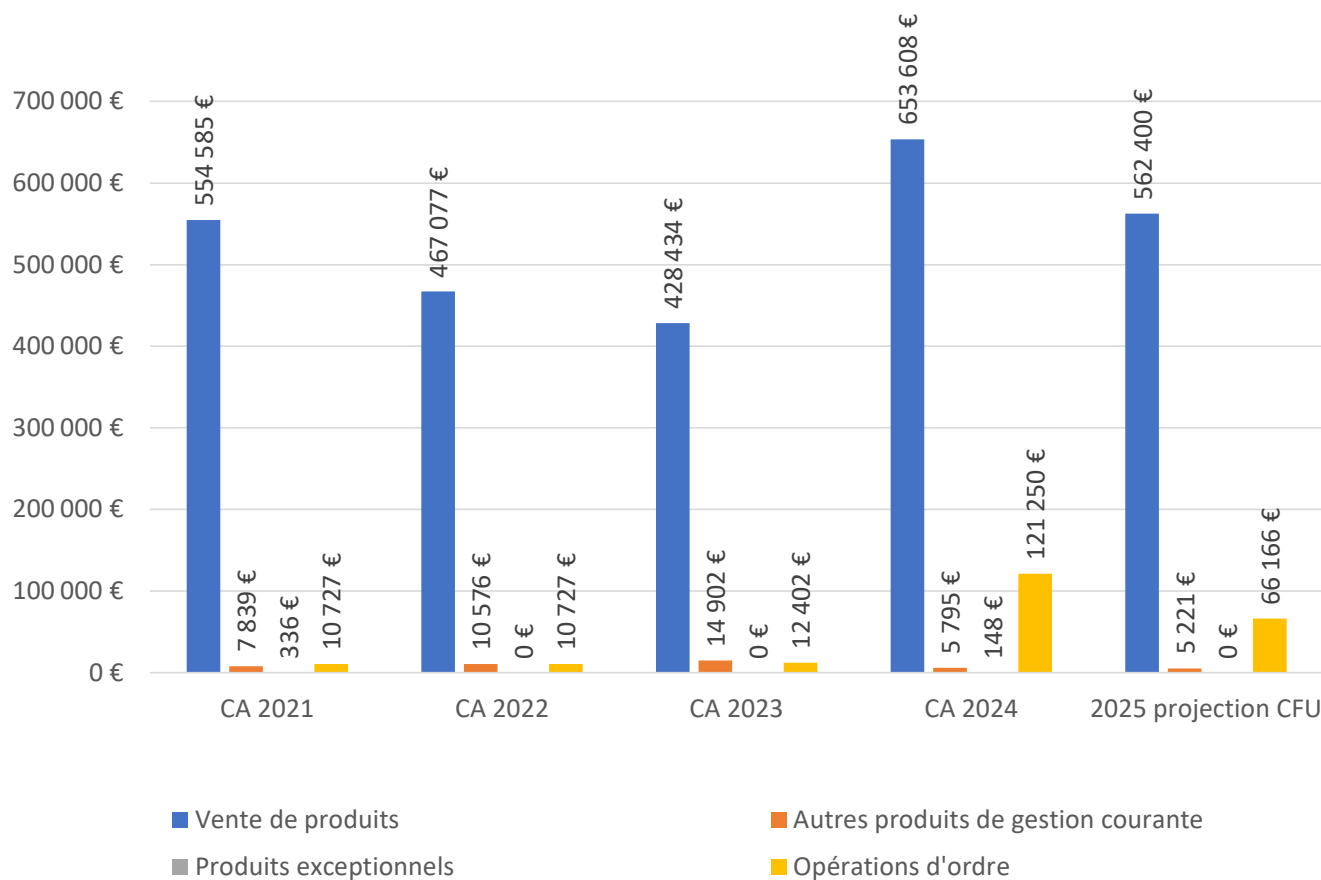
## Trois éléments marquants :

- Une augmentation des coûts de fournitures de la STEP et des réseaux (matières utilisées par le prestataire pour le traitement des eaux usées)
- Des dotations aux amortissements très fortes en raison de deux annuités reprises pour la STEP en 2024 et 2025 (rattrapage)
- Des recettes dynamiques permettant d'absorber les coûts des investissements

# B1. Assainissement - évolution de la section de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



## 2025

- Mise en place de la mensualisation en début d'exercice = environ 420 abonnés
- Evolution des redevances à reverser à l'Agence de l'Eau en début d'année

## Prévisions 2026

Incidence de la suppression du FCTVA sur les dépenses d'entretien :

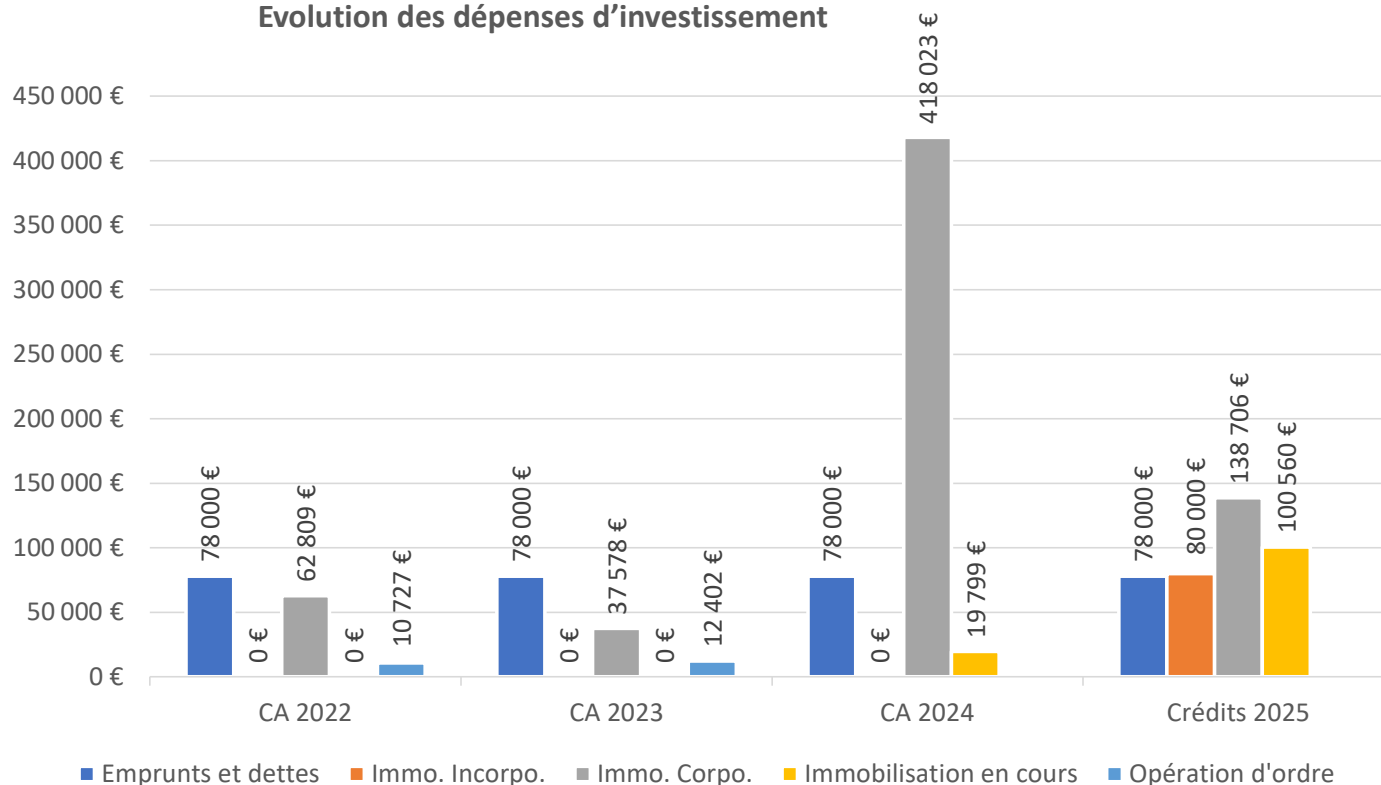
- 5 050,64 € encaissés en 2025
- En moyenne 8 828,90 € /an sur les 5 derniers exercices



## B2. Assainissement - évolution de la section d'investissement

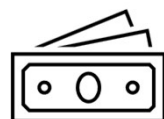


Evolution des dépenses d'investissement



### Des investissements en forte hausse en 2024/2025 :

- En 2024, la principale dépense d'investissement est le lot « VRD » de la Grande rue à 400K€
- En 2025, le niveau de dépenses reste important (création réseau séparatif rue de l'Echo 37K€, VRD rues adjacentes 84K€, place du Martroy 20K€, maintenance STEP 24K€)



Les investissements 2026 concernent en premier lieu la poursuite de la mise en séparatif des réseaux dans le centre-ville

## Entrée en vigueur d'une délégation de service public au 01/04/2025

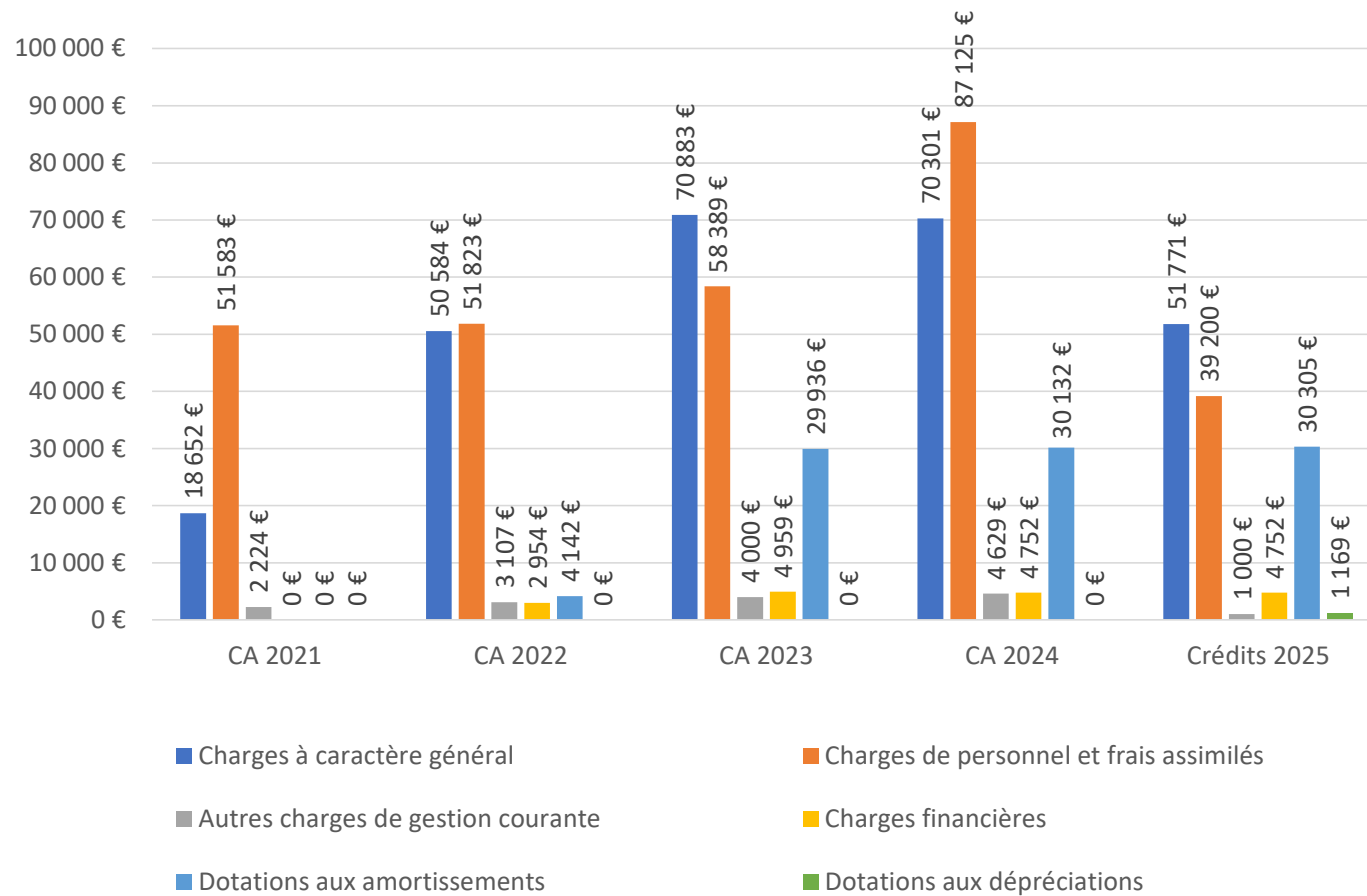


- **Incidence budgétaire et financière :**  
Seules quelques dépenses sont maintenues sur le budget camping (amortissements, remboursement des annuités d'emprunt, dépenses liées à la sécurité).  
Le délégataire prend à sa charge les dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance et de personnel.  
Le budget n'encaisse plus de recettes liées à l'activité touristique directement mais une redevance, composée d'une part fixe de 30,000 € HT et d'une part variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé.
- **Périmètre :** camping\*\* composé de 134 emplacements + gîte d'étape du Cordon réhabilité (3 chambres dont 1 PMR)
- **Durée :** 5 ans

# C1. Camping - évolution de la section de fonctionnement



Evolution des dépenses de fonctionnement



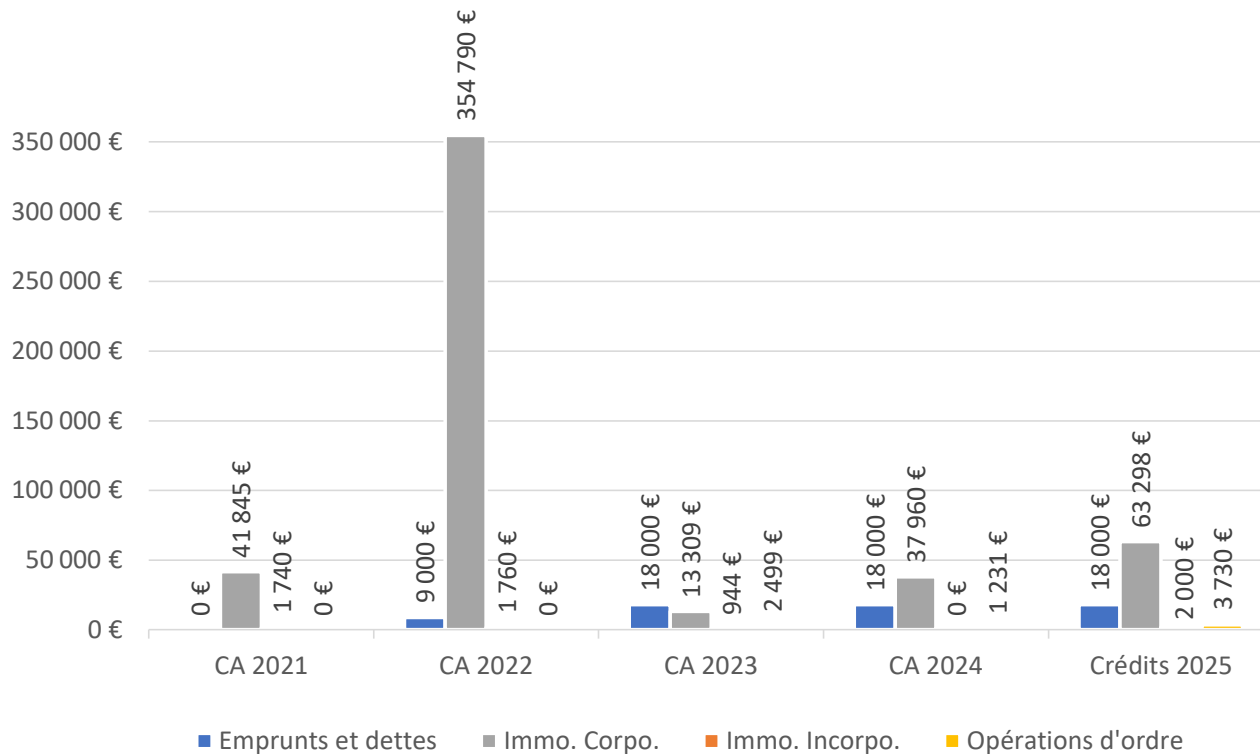
## Evolution 2021/2025

- Individualisation de la comptabilité du camping dans un budget annexe en 2021
- Charges de personnel et à caractère général en augmentation chaque année, à mettre en corrélation avec des recettes plus importantes
- DSP à partir de 2025 : seuls les crédits pour certains types de dépenses sont positionnés, conformément à la répartition déléguant/déléguataire

## C2. Camping - évolution de la section d'investissement

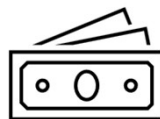


Evolution des dépenses d'investissement



### Evolution 2021/2025 :

- Individualisation de la comptabilité du camping dans un budget annexe en 2021
- Construction d'un 2<sup>e</sup> bloc sanitaire en 2022 avec contraction d'un emprunt
- DSP entrée en vigueur au 01/04/2025, les investissements sont mis en sommeil pendant la 1<sup>e</sup> année d'exploitation
- Point délégué/déléguataire à faire avant le début de la saison 2026



**Investissements 2026 : réflexion sur le changement de couverture du chalet d'accueil ou une réfection plus globale ultérieurement**